

Eglise du Saint-Sacrement à Liège
Chapelle de Bavière à Liège - Eglise Saint-Lambert à Verviers
Feuillelet de la 2^e semaine après la Pentecôte
Samedi 20 juin 2020

**BENSON, *LES PARADOXES DU*
CATHOLICISME (8)
AUTORITÉ ET LIBERTÉ**

« La vérité vous fera libres »
(Jn 8, 32).

« Assujettissant toute pensée à l'obéissance du Christ »
(2 Co 10, 5).

[135]

Nous avons déjà examiné dans leurs grandes lignes les rapports entre la foi et la raison ; comment chacune est maîtresse dans son domaine et comment chacune, à son tour, aide et confirme l'autre. Nous passons maintenant à un développement de ce thème, qui en dérive presque immédiatement : savoir, les rapports entre l'Autorité et la Liberté.

I

Et nous commen- [136]- cerons également cet examen en nous occupant des accusations du monde contre l'Eglise. Brièvement, elles se posent comme suit.

I-A

La liberté, nous dit-on, est la note du Christianisme tel qu'il se montre dans les Evangiles, à la fois dans la discipline et dans la doctrine. Jésus-Christ est venu en ce monde dans le but même de substituer la Nouvelle Loi à l'Ancienne et par là libérer les hommes de la théologie compliquée et des minuties de la routine religieuse qui caractérisaient les tentatives des hommes pour réduire cette ancienne loi à la pratique. Il se peut que l'ancienne loi ait été parfaitement adaptée ou ne l'ait pas été, quand elle fut donnée tout d'abord, aux besoins du peuple de Dieu dans les premières étapes de la civilisation juive, mais en tout cas il est certain, d'après cent textes de l'Évangile, que Jésus-Christ de son temps les trouvait un intolérable esclavage imposé à la vie religieuse du peuple. La théologie avait dégénéré au point de vue du dogme en un incroyable système de subtilités ridicules et la discipline ne consistait plus qu'en une multitude d'observances énervantes.

C'est alors que Jésus-Christ, au lieu et place d'un tel système, prêcha un Credo essentiellement simple et, simultanément, substitua au cérémonialisme compliqué des Pharisiens l'esprit de liberté. Le dogme qu'il prêcha ne fut guère plus que ceci : que Dieu est le Père de tous et que par conséquent tous les hommes sont frères ; « la discipline » au sens ordinaire du mot est pratiquement absente de l'Evangile et quant au cérémonial il n'y en a pas, sauf en ce qui est nécessaire pour l'accomplissement des deux rites extrêmement simples qu'il institua : le Baptême et la Sainte Cène.

Or, ce soi-disant esprit de liberté, nous dit-on, ne peut se trouver aujourd'hui que dans le Protestantisme. Dans ce système, si l'on peut lui donner ce nom, et dans ce système seul, un homme peut exercer cette liberté qui lui fut assurée par Jésus-Christ. D'abord, dans la doctrine, il peut choisir pour lui-même les voies de vie et d'action qu'il peut trouver utiles à son développement spirituel. Il peut adorer, par exemple, dans l'église, quelle qu'elle soit, qu'il préfère, assister aux services et à ceux-là seulement qui se recommandent d'eux-mêmes à son goût ; il peut manger ou ne pas

manger telle ou telle nourriture, comme il lui plaît, et arranger sa journée, en général, comme il l'entend. Et tout cela, nous dit-on, est conforme au véritable esprit chrétien du Nouveau Testament. « *La Vérité l'a rendu libre* » [cf. Jn 8, 32], comme le Christ lui-même l'a promis.

I-B

L'Eglise Catholique, d'autre part, est essentiellement une église d'esclavage. D'abord, en discipline, un poids énorme d'observances et de devoirs pèse sur ses enfants, comparable seulement au système pharisaïque. Le catholique doit adorer dans telle église et non dans telle autre, de cette façon et non de cette autre. Il doit observer des lieux, des jours et des époques, et cela non seulement pour ce qui a trait à la religion, mais encore pour les choses du siècle. Il doit manger telle nourriture aujourd'hui et telle nourriture un autre jour ; il doit fréquenter les sacrements à des [139] époques déterminées ; il doit accomplir certains actes et s'abstenir d'autres et cela pour des motifs sans importance par eux-mêmes.

Dans le dogme également, non moins lourd est le fardeau qu'il doit porter. Non seulement les simples paroles du Christ sont développées en un vaste système théologique par les ministres de l'Eglise, mais l'ensemble de ce système pèse comme article de foi jusque dans les plus infimes détails sur les épaules du malheureux croyant. Il ne peut choisir entre telle ou telle théorie du mode de présence du Christ dans l'Eucharistie, il doit accepter celle que son Eglise a élaborée et non une autre.

En fait, l'Eglise en est revenue précisément en doctrine comme en discipline à ce vieux règne de tyrannie que le Christ a aboli. Le catholique, contrairement au protestant qui a gardé l'esprit de liberté, se trouve dans le même cas que celui sous lequel jadis Israël a gémi. C'est un esclave et non un enfant : il lie ses propres membres, comme on disait jadis, par son acte [140] de foi et place

l'extrémité de la chaîne dans les mains du prêtre. Telle est en résumé l'accusation portée contre nous.

Or presque tout dans cette accusation est d'une telle fausseté qu'il n'est pas besoin qu'on la réfute. Il est, par exemple, entièrement faux que la théologie du Nouveau Testament soit simple. Il est beaucoup plus vrai de dire que, comparée à la théologie systématisée de l'Eglise, elle est d'une complexité et d'une difficulté déconcertantes, et, qu'il en soit ainsi, c'est ce qui est indiqué par les centaines de croyances que les protestants en ont tiré, chaque *Credo* prétendant pour son compte être la seule et unique interprétation convenable. Les hommes n'en sont venus de nos jours à la trouver simple qu'en éliminant désespérément tout élément sur lequel tous les protestants ne sont pas d'accord. Le résidu est simple en effet. Seulement ce n'est pas la théologie du Nouveau Testament ! Des dogmes tels que celui de la Sainte Trinité, de la procession du Saint-Esprit, de la nature de la grâce et du péché - qu'ils soient soutenus par des ortho-[141]-doxes ou des non orthodoxes - n'ont en tout cas rien de simple et il est absolument faux de dire que le Christ n'a fait aucun exposé sur ces points, de quelque manière qu'ils soient compris. En outre, il est tout à fait faux de dire que la théologie protestante est simple : elle est absolument aussi compliquée que la théologie catholique et considérablement plus complexe sur les points dans lesquels les théologiens protestants ne sont pas d'accord. Les controverses sur la Justification dans lesquelles des hommes tels que Calvin et Luther avec leurs disciples furent continuellement engagés, sont aussi compliquées que n'importe quelle dispute sur la Grâce entre jésuites et dominicains.

Pourtant la querelle générale est assez claire : c'est que, en somme, le catholique est contraint de croire un certain nombre de dogmes, tandis que le protestant est libre de les accepter ou de les rejeter. On prétend en conséquence que le protestant est libre et que le catholique ne l'est pas. Et ceci nous mène tout droit à l'examen des rapports entre l'autorité et la liberté.

II

[142]

Qu'est-ce donc que la liberté religieuse ? Il est nécessaire de commencer par se former une idée de ce que ce mot signifie quand il s'agit d'autre chose que de religion.

Très brièvement on peut dire qu'un individu jouit de la liberté sociale quand il est capable d'obéir aux lois et aux facultés de sa vraie nature et de s'en servir, et qu'une société jouit de cette liberté quand tous ses membres en usent sans se gêner l'un l'autre. Plus complète est cette aptitude, plus parfaite est la Liberté.

Un paradoxe remarquable se présente aussitôt, c'est-à-dire que la liberté ne peut être assurée que par des lois. Là où il n'y a pas de lois ou très peu, l'esclavage apparaît immédiatement non moins sûrement que lorsqu'il y en a trop ; car les individus les plus forts sont par l'absence de loi mis à même de tyranniser les plus faibles. La législation vaste et complexe de notre temps a elle-même pour but d'accroître et non d'enchaîner la liberté, et sa complexité plus grande est nécessitée par la complexité plus grande et les relations [143] plus nombreuses de la société moderne. Les lois peuvent, bien entendu, être déraisonnables ou excessivement minutieuses ou délibérément asservissantes, mais cela n'affecte pas ce point que, pour tous, les lois sont nécessaires à la préservation de la Liberté. Les marchands, les femmes, les enfants et les citoyens en général, ne peuvent jouir d'une juste liberté que s'ils sont protégés par les lois. Seul l'homme est libre qui est le plus soigneusement gardé.

De même la liberté scientifique ne consiste pas dans l'absence de connaissances ou de dogmes scientifiques, mais dans leur présence. Nous sommes environnés par d'innombrables faits naturels et celui-là est libre qui est averti de ceux qui affectent sa propre vie. Il est vrai par exemple que deux et deux font quatre et que les corps lourds tendent à tomber vers le centre de la terre, et ce ne peut être qu'un penseur très superficiel qui considère qu'être ignorant de ces faits, c'est être libre de l'esclavage des dogmes scientifiques sur ce sujet. Si je suis ignorant de ces dogmes, je suis,

bien entendu, libre dans [144] un sens de croire que deux et deux font cinq et de sauter du toit de ma maison, pourtant ce n'est pas du tout la liberté au sens où l'entendent les gens raisonnables puisque ma connaissance des lois me permet d'agir et en fait de survivre au milieu d'un monde où il se trouve qu'elles sont vraies. Cet homme donc est plus vraiment libre dont l'intellect est informé de ces lois et s'y soumet que ne l'est celui qui les ignore. L'intelligence de Marconi se soumet aux lois de l'éclair et par conséquent est apte à s'en défendre. Ajax les ignore et par conséquent est détruit par leur action.

« *La Vérité, donc, nous fait libres* » [Jn 8, 32]. L'Etat qui contrôle les actions des hommes et éduque leurs intelligences, qui, en un mot, fortifie la connaissance de la vérité et oblige à y obéir, libère vraiment ses citoyens par ce procédé. C'est seulement par un abus de mots ou une inaptitude à saisir les idées que je puis soutenir qu'un sauvage ignorant est plus libre qu'un homme éduqué. Il est vrai que je suis, dans un sens, libre de penser que deux et deux font cinq si je [145] n'ai pas appris l'arithmétique ; d'autre part quand j'apprends qu'ils font quatre, je m'élève à cette liberté plus haute et plus réelle que procure une connaissance de l'arithmétique. Je suis ainsi plus capable d'agir et non pas moins ; je suis plus libre d'exercer mes facultés et de me servir des forces du monde dans lequel je vis et non moins libre quand j'ai soumis mon intelligence aux faits.

III-A

Or, l'âme elle aussi a son milieu. Les hommes peuvent différer d'opinion quant à sa nature et à ses conditions, mais tous ceux qui croient à l'âme croient aussi qu'elle a un milieu et que ce milieu appartient autant au royaume de la Loi que le monde naturel lui-même. La prière, par exemple, élève l'âme ; les pensées basses la dégradent.

Or les lois de ce milieu étaient vraies même avant que ne vînt le Christ. David savait, en tout cas, quelque chose de la pénitence et de la culpabilité du péché, et Nathan savait au moins quelque chose du pardon des péchés et de leur punition temporelle. Le Christ est donc venu avec ce [146] but parmi d'autres : révéler les lois de la Grâce et apprendre aux esprits des hommes quelques-uns au moins des faits de la vie spirituelle du milieu dans lequel ils vivaient. Il vint de plus en partie pour modifier les opérations de ces lois, en élargir certaines et en restreindre d'autres, en un mot, pour être le Révélateur de la Vérité et le Dispensateur de la Grâce.

C'est donc pour accroître la liberté des hommes en accroissant leur connaissance qu'il vint, comme, dans une autre sphère, le savant vient à nous avec le même dessein. Voici, par exemple, la loi établissant qu'un meurtre est un péché devant Dieu et entraîne avec lui ses conséquences, une loi établie brièvement dans le commandement : « *Tu ne tueras pas* » [cf. Ex 20, 13 ; Dt 5, 17]. Mais Notre-Seigneur révéla sur les opérations de cette loi plus que les hommes n'en avaient admis jusqu'alors. « *Je vous dis*, déclara le Christ, *que quiconque hait son frère est un meurtrier* » [1 Jn 3, 15 ; cf. Mt 5, 22]. C'est-à-dire qu'il révéla le fait que cette loi va jusque dans le royaume de la pensée, que l'esprit de haine encourt la culpabilité et la punition du meurtre et non pas seulement l'acte meurtrier. Les hommes furent-ils moins libres quand ils apprirent ce fait ? Non, à moins que je ne sois moins libre que je ne l'étais auparavant quand j'apprends pour la première fois que la foudre tue. Le Christ est donc venu pour révéler « *la Vérité qui nous fait libres* » (Jn 8, 32), et il le fait, en instruisant nos intelligences et en nous mettant à même de « *réduire en captivité tout entendement à son obéissance* » [cf. 2 Co 10, 5].

III-B

Tournons-nous maintenant vers l'Eglise Catholique. Voici une société dont la fonction est de conserver et d'appliquer

l'enseignement du Christ, de l'analyser et de l'établir en formes et systèmes que chaque génération puisse recevoir. Elle formule donc dans ce but, non seulement un Credo - qui est l'exposé systématique de la Révélation Chrétienne - mais des règles disciplinaires et des règlements qui feront ce Credo et la vie qui lui est conforme plus faciles à réaliser, et tout cela est fait dans le but exprès de mettre l'âme individuelle à même de répondre à son milieu spirituel et de s'élever au plein exercice de ses facultés et de ses droits. [148] Comme le savant et les hommes d'état prennent respectivement les grandes lois de la nature et de la société et les réduisent en règles et en codes, sans y ajouter cependant ou en supprimer, ces faits étant vrais, qu'ils soient ou non reconnus comme tels par la masse, et cela dans le dessein, non de diminuer mais d'accroître la liberté générale, - ainsi l'Eglise, divinement sauvegardée dans son action, prend la Révélation du Christ et, par ses dogmes à elle et sa discipline, la popularise, pour ainsi dire, et la rend à la fois compréhensible et effective. Quelle est donc cette clameur insensée contre l'esclavage du dogme ? Comment la Vérité peut-elle faire autre chose que de rendre les hommes libres ? A moins qu'un homme ne soit préparé à dire que le savant réduit en esclavage son intelligence en lui enseignant des faits, il n'osera pas dire que l'Eglise enchaîne son intelligence en définissant le dogme. Le Christ n'a pas condamné le système pharisaïque parce que c'était un système, mais parce qu'il était pharisaïque, c'est-à-dire parce qu'il n'était pas vrai, parce qu'il obscurcissait, [149] au lieu de les révéler, les vrais rapports entre Dieu et l'homme, parce qu'il « *rendait sans effet par ses traditions la Parole de Dieu* » [Mt 15, 6 ; Mc 7, 13].

Mais le système catholique semble-t-il, en apparence, rendre esclaves les hommes ? Eh bien oui, car la seule façon de tendre à la Vérité et de faire usage de « *cette Vérité qui nous rend libres* » [cf. Jn 8, 32] est « *d'assujettir toute pensée à l'obéissance du Christ* » [2 Co 10, 5].